

S-5794/5

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**Epreuve intégrée : Agent de maintenance en nettoyage  
de collectivités et d'entreprises**

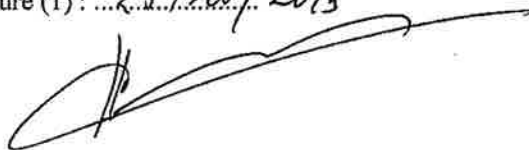
CODE DE L'U.E. (2): 8121 04 U12 SA	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801
------------------------------------	---------------------------------------

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau (1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) : ... 25/09/2019



<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (.1. page(s) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°1 (.1. page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	● (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	○ (4) transition	● (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°2 (.1. page(s) (1)

5. Programme :

5.1. Etudiant repris en annexe n°2 (.1. page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°3 (.1. page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°3 (.1. page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

8.1. Etudiant :

Nombre de périodes : (1)	Code « U » :	Code fonction : (1)
20	Z	

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

8.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours (1)	Classement du cours (1) (5)	Code U (1)(5)	Nombre de périodes (1) - par étudiant (4) - par groupe d'étudiants (4)	Code fonction (1)
Epreuve intégrée : Agent de maintenance en nettoyage de collectivités et d'entreprises	CT	I	20	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°4 (1 page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....1.7.DEC.2019..Signature :

  
Pascale GENOT  
Inspectrice générale coordonnatrice

***Epreuve intégrée : Agent de maintenance en nettoyage de collectivités et d'entreprises***

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de faire la preuve qu'il a intégré les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux indispensables aux tâches et responsabilités de l'agent de maintenance en nettoyage de collectivités et d'entreprises.

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Néant.

*(Date de la signature)*

***Epreuve intégrée : Agent de maintenance en nettoyage de collectivités et d'entreprises***

ANNEXE 2

**ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

*Face à une consigne de travail de maintenance en nettoyage de collectivités ou d'entreprises*

- ◆ de choisir et d'utiliser le matériel et les produits adéquats ;
- ◆ d'analyser un plan de travail et de planification des tâches à effectuer fourni par le responsable et organiser son travail en fonction ;
- ◆ d'effectuer les tâches de nettoyage planifiées dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie et dans le temps imparti ;
- ◆ de déterminer son rôle et les limites de son intervention dans le respect des règles en vigueur dans la collectivité ou l'entreprise et des principes de communication ;
- ◆ de présenter oralement les tâches réalisées.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'efficacité dans l'organisation du travail ;
- ◆ la précision dans les réponses apportées ;
- ◆ le soin dans l'exécution des tâches.

**PROGRAMME DE L'ETUDIANT**

**Programme de l'étudiant**

L'étudiant sera capable :

*Face à une consigne de travail de maintenance en nettoyage de collectivités ou d'entreprises,*

*Dans le respect des règles en vigueur dans la collectivité ou l'entreprise,*

*Dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie,*

*Dans le souci de la prévention d'un accident,*

*Dans un délai imparti,*

- ◆ d'inventorier les ressources nécessaires à la réalisation du travail ;
- ◆ d'analyser un plan de travail et de planification des tâches à effectuer fourni par le responsable et d'expliquer la réalisation de celles-ci ;
- ◆ d'effectuer les tâches de nettoyage convenues ;
- ◆ de définir son rôle et les limites de son intervention ;
- ◆ de se situer dans la relation avec les différents acteurs (bénéficiaires, familles, professionnels, etc.) et d'explicitier les mécanismes de communication pour faciliter cette relation.

Le travail d'entretien portera sur une exécution pratique en réalité de collectivités ou d'entreprises.

**Programme du chargé de cours**

Le chargé de cours devra :

- ◆ définir au préalable les critères de la situation de travail de l'étudiant ;
- ◆ préciser les critères d'évaluation à l'étudiant ;
- ◆ conseiller et guider l'étudiant dans la préparation de sa présentation orale ;
- ◆ encourager chez l'étudiant la réflexion critique et l'activation optimale des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux en lien avec le travail d'agent de maintenance en nettoyage de collectivités et d'entreprises.

*(Date de la signature)*

***Epreuve intégrée : Agent de maintenance en nettoyage de collectivités et d'entreprises***

ANNEXE 3

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

*(Date de la signature)*